

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 24 MARS 2011.**

L'an deux mil onze le 24 mars 2011 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 17 mars 2011 se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, BEAUTE, LEROUX, THONG, NEON, PEYRELADE,  
Messieurs ALLETON, BLIN, DELAFOY, CORRE, VINCENT, LEROY, LISEMBART,  
LANELUC, HUBERT, PLEUVRY, GOYET

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme JOUGLET,

**ABSENTS EXCUSES :** M. POULAIN, M. BRUNET, M. PARIS,

**ABSENTS NON EXCUSES :** M. GARNIER

**POUVOIRS :**

M. BRUNET a donné pouvoir à M. VINCENT,

M. POULAIN a donné pouvoir à M. LISEMBART,

Mme JOUGLET a donné pouvoir à Mme PEYRELADE,

M. PARIS a donné pouvoir à Mme BEAUTE

Secrétaire de séance : M. Philippe PLEUVRY

**M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : modification de la délibération en date du 24 février relative à l'IFCE.**

**Les membres du conseil acceptent cette modification.**

Le compte rendu de la séance du 24 février 2011 est considéré comme approuvé

**2-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LISEMBART, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

## **COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

### **Investissement**

Excédent reporté : .....841 812,05€  
□ Dépenses .....1 126 646, 90€  
□ Recettes ..... 1 094 737, 78€  
**DEFICIT AU 31/12/2010 ..... - 31 909,12€**  
Reste à réaliser solde négatif .....411 772, 50€

### **Fonctionnement**

Excédent reporté : .....427 706, 11€  
□ Dépenses .....2 080 926, 12€  
□ Recettes.....3 529 184, 39€  
**EXCEDENT AU 31/12/2010.....1 448 258, 27€**  
**Soit un solde de 1 416 349,15**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le compte administratif 2010 de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

## **3- BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010**

Il est rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2010,

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 448 258, 27€**

- un déficit d'investissement d'un montant de **31 909, 12€**

les crédits reportés en restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à

➤ 185 760€ en recettes

➤ 597 532, 50 € en dépenses,

soit un solde négatif des restes à réaliser de 411 772, 50€

La section d'investissement présente un résultat global déficitaire de **443 681, 62€**.

La comptabilité M 14 prévoit que les excédents de fonctionnement doivent être prioritairement affectés au déficit d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de **VOTER** l'affectation des résultats comme suit :

➤ Affectation obligatoire au 1068 de **443 681, 62€**

➤ **1 004 576, 65€ €** en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2011 au compte 002- recettes

**Adopté à l'unanimité.**

## **4-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 - BUDGET COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2010 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **5-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE ZAC DES HUNAUDIERES**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LISEMBART, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

#### **Investissement**

-Déficit reporté : .....	5 192 238, 68€
- Dépenses.....	10 455 816, 68€
- Recettes.....	5 142 238, 68€
<b>DEFICIT AU 31/12/2010</b> .....	<b>5 313 578€</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses .....	6 070 972, 37€
-excédent reporté : .....	5 024 050, 86€
Recettes .....	11 182 723, 42
<b>EXCEDENT AU 31/12/2010</b> .....	<b>5 111 751, 05€</b>

**Soit un solde déficitaire de 201 826.95€**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le compte administratif 2010 pour le budget annexe ZAC des Hunaudières et le compte de gestion correspondant.**

**Adopté à l'unanimité**

## **6-BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2010**

Conformément à l'article 11 de la Loi n°95-12 du 8 février 1995, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions chaque année.

La liste des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2010, sera annexée au Compte Administratif 2010, et fournie lors de la séance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Décide de valider le bilan des acquisitions et des cessions 2010,**

**Adopté.**

M. LISEMBART ne prend pas part au vote étant concerné par une de ces cessions.

## **7-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DE BEL AIR**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LISEMBART, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

### **COMPTE ADMINISTRATIF BEL AIR**

#### **Investissement**

□ Dépenses ..... 0,00  
□ Recettes ..... 0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses ..... 43 231,40€  
□ Excédent reporté ..... 43 231,40€  
□ Recettes ..... 0€  
□ EXCEDENT AU 31/12/2010 ..... 43 231, 40€  
Soit un solde de 43 231, 40€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider le compte administratif 2010 pour le budget Bel Air et le compte de gestion correspondant.**

**Adopté à l'unanimité**

## **8-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE LE TAILLIS PRESSOIR**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LISEMBART, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, Monsieur le Maire s'étant

retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

### **Investissement**

-Déficit reporté : .....1 064 305€  
□Dépenses ..... 1 859 980€  
□Recettes ..... 1 064 305€  
**DEFICIT AU 31/12/2010 ..... 795 675€**

### **Fonctionnement**

□Dépenses .....1 105 192.13€  
-excédent reporté : .....789 703.86€  
□Recettes ..... 2 538 731.69€  
**-EXCEDENT AU 31/12/2010 ..... 1 433 539.56€**

**SOIT UN SOLDE EXCEDENTAIRE DE 637 864, 56€**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider le compte administratif 2010 pour le budget Taillis Pressoir et le compte de gestion correspondant.**

**Adopté à l'unanimité**

## **9-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LISEMBART, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

### **Investissement**

Déficit reporté : .....489 170, 92€  
Dépenses .....1 176 436, 11€

□ Recettes.....592383, 62€  
**DEFICIT AU 31/12/2010 ..... 584 052, 49€**

Reste à réaliser en dépenses ..... **148 504€**

**Fonctionnement**

□ Dépenses .....211 488, 31€  
□ Recettes ..... 205 122, 97€

**DEFICIT AU 31/12/2010 de 6365, 34€**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal  
Décide de valider le compte administratif 2010 pour le budget assainissement.  
Adopté à l'unanimité**

**10-BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010  
AFFECTATION DU RESULTAT**

Il est rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2010,

- un déficit de fonctionnement d'un montant de 6365,34€

- un déficit d'investissement d'un montant de 584 052,49€

Les crédits reportés en restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à

- **0 € en recettes**
- **148 504€ en dépenses,**

Soit un solde négatif des restes à réaliser de **148 504€**

La section d'investissement présente un résultat global déficitaire de **732 556.49€**.

La comptabilité M 49 prévoit que les excédents de fonctionnement doivent être prioritairement affectés au déficit d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Vote la reprise des résultats comme suit :**

**-déficit d'investissement compte 001 d'un montant de 584 052, 49€**

**-déficit de fonctionnement au compte 002 d'un montant de 6365,34€**

**Adopté à l'unanimité.**

**11-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 - BUDGET  
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris, entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2010 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **12-TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**

M. CORRE prend la parole et rappelle aux membres du conseil municipal l'avis émis par la commission du 3 novembre 2010 et la décision entérinée par le conseil municipal du mois de décembre 2010 à savoir :

**Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs de l'année 2010 jusqu'au 30 juin 2011 à savoir :**

**Enfant ; 3,30€**

**Adulte ; 4,40€**

**Les tarifs seront revus au conseil du mois de juin pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2011.**

M. LISEMBART indique qu'au moment où ont été prises ces décisions, le déficit du restaurant scolaire et le prix de revient d'un repas n'était pas connu. De plus il paraît logique compte tenu de l'augmentation du coût de la vie que ces tarifs soient revus à la hausse.

M. LISEMBART indique que cela lui paraît normal que les adultes paient le prix de revient du repas à savoir 5.11€

M. CORRE indique que la discussion porte sur 300€ puisqu'une réévaluation était envisagée lors du conseil de juin (pour une application en septembre).

M. LANELUC indique qu'il est nécessaire d'établir un budget prévisionnel pour 2011 afin d'évaluer le prix de revient pour 2011.

M. CORRE indique qu'une enquête a été publiée dans le magazine « Ca m'intéresse ». Celle-ci fait ressortir que le coût moyen d'un repas à la cantine avoisine le 7€ et que le tarif moyen payé par les familles est de 2.70€ dans le primaire.

M. CORRE indique qu'il s'est renseigné dans les communes limitrophes (Téloché, Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau) et que le coût moyen du repas pour les adultes est de 4.41€.

M. VINCENT indique que cela paraît normal que les adultes payent le prix de revient du repas.

M. CORRE demande à ce que soit respecté le calendrier établi à savoir une révision des tarifs en juin pour une application en septembre.

M. HUBERT intervient en indiquant qu'à la dernière réunion de conseil celui-ci a insisté sur le fait que le poste alimentation était plutôt bien évalué mais qu'il fallait être prudent quant au mode de gestion à venir.

M. DELAFOY demande à ce que le conseil se positionne sur la question suivante :

- Qui est pour la révision du tarif adulte ce soir ?

M. CORRE décide de ne pas participer au vote.

19 Voix pour.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la révision du tarif adulte et valide le tarif de 5.50€ par repas, applicable au 1<sup>er</sup> avril 2011. Ce tarif pourra être révisé en juin à l'appui d'un budget prévisionnel pour l'année 2011. Adopté avec 19 voix pour.**

### **13- DEPOT DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

Chaque année, une enveloppe provenant de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière est à répartir entre les communes et les groupements de communes de moins de 10.000 habitants, détenant la compétence en matière de voiries communales, de transport en commune et de parcs de stationnement. Il appartient au Conseil général d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à M. Le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes.

Les opérations éligibles à cette aide concernent la présentation de projets ayant trait à la sécurité et la circulation routière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du département pour l'opération relative à l'aménagement route de Parigné l'Evêque et de décider l'engagement de cette opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **14-DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 :**

Monsieur le préfet nous a notifié en date du 9 février une circulaire relative à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (fusion de la DDR et de la DGE)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de présenter le projet suivant au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011

#### **1 - PRIORITE 1-CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

Décide de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

#### **PRIORITE 1-CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

Origine des financements Montant

Maître d'ouvrage

Fonds Européens (à préciser)

DETR : Sollicitation de 20% soit 1040€

FNADT

Conseil Régional

Conseil Général

Autre collectivité (à préciser)

Autre public (à préciser)

Fonds privés

**TOTAL : 5200€**

Et

- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Adopté à l'unanimité.

#### **15 - ARCHIVISTE INTERCOMMUNALE :**

Suite au passage des archives départementales en mairie en date du 28 février et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter l'intervention d'un archiviste intercommunale afin qu'elle vienne effectuer en mairie le tri, le classement et l'inventaire des archives. Cette intervention se fera à titre gratuit. (Intervention prévue pas avant 2013)

Adopté à l'unanimité.

#### **16-Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association FA SI LA :**

Suite à la manifestation en date du 26 février 2011 « Ruaudin monte le son », M. CORRE présente aux membres du conseil le bilan de cette action :

-108 entrées payantes,

-150 personnes réunies dans la salle polyvalente,

#### **OBJECTIFS REALISES :**

- valoriser l'image de la commune,
- pérenniser RUOZIK,
- promouvoir les activités de l'association FA SI LA,
- favoriser l'implication des jeunes sur un projet,
- sensibiliser des jeunes aux risques auditifs et addictions,
- accompagner de jeunes talents émergents,
- favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre,

#### **BILAN FINANCIER**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Total</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Total</b>
Cachet artistes	200	Entrées (108x3€)	324
Défraiements groupes	200	Buvette	59,5
Cachet sonorisateur	250		
Achat buvette et repas	72,13		
Sacem	43,31		
<b>TOTAL</b>	<b>765,44</b>		<b>383,5</b>

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser à l'association FA SI LA une subvention exceptionnelle de 400€. Cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget général de la commune. Adopté à l'unanimité.

#### **17-DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :**

##### **BUDGET COMMUNE**

Les membres du conseil prennent acte des décisions prises par le Maire dans ses délégations :

<b>DATE</b>	<b>NOMS FOURNISSEURS</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
02/03/2011	DISTRICO GROUPE AGRIAL	Engrais fertilisation stades de la Noue et Vallée	5 997,60 €
02/03/2011	DISTRICO GROUPE AGRIAL	Engrais anti mousse espaces verts	1 576,20 €
02/03/2011	DISTRICO GROUPE AGRIAL	Engrais fertilisation stade papinière	1 080,90 €
18/02/2011	ART METAL 72	Mobilier urbain limiteur hauteur pole sante	3881,02 €

17/02/2011	RUAULT PERE ET FILS	Travaux broyage parcelle près de décatlon	1 734,20 €
17/02/2011	LES SERRES DES HUNAUDIERES	Plantation arbres « un bébé un arbre »	1 301,10 €

### **BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES**

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
14/03/2011	TELELEC RESEAUX	Travaux génie civil France télécom parcelle aqua service	2 330,80 €

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
17/03/2011	BARENTON	Réseaux station modification et création EU	677 474,20 €
17/03/2011	SOGEA ATLANTIQUE	Station épuration 2009 conception et réalisation	3 262 987,00 €
16/03/2011	CHAUX DE BRETAGNE	Chaux	1 300,00 €

### **18- modification de la délibération en date du 24 février relative à l'IFCE.**

Par délibération en date du 24 février 2011, nous avons délibéré sur l'octroi d'une Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour élections calculées sur la base de 1073.34€.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 est de 1078.71€

En conséquence, **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'octroi de cette indemnité aux agents concernés selon les conditions énoncées ci-dessous :**

**I) octroi d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires pour les deux agents de catégorie C :**

L'IHTS est calculée sur la base du traitement brut résultant de l'indice auquel est classé l'agent

Rémunération horaire : traitement mensuel brut / 151, 67

Auquel il convient d'appliquer un coefficient pour les 14 premières heures supplémentaires : rémunération \* 1, 25 majorée des 2/3 pour le travail du dimanche.

**II) Octroi d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) pour l'agent de Catégorie A**

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est versée pour les agents ayant un indice supérieur à 380. Le montant de référence pour le calcul de cette indemnité est celui de l'IFTS de 2ème catégorie assortie d'un coefficient de 2,40. Soit montant moyen annuel au 1/10/2009 de 2<sup>ème</sup> catégorie : 1078.71 auquel sera appliqué un coefficient de 2.50 / 12 (mois) par tour d'élection.

Adopté à l'unanimité.

**19-INFORMATIONS DU MAIRE :**

- Ce dimanche : organisation du deuxième tour des élections cantonales.
- Prochain conseil : le 14 avril 2011 pour effectuer le vote du budget.

**Assainissement :**

**-nouvelle station d'épuration :** Nous avons demandé à ALTAREA la possibilité de débiter les travaux aux beaux jours.

Cette autorisation ne nous a pas été donnée car il faut que le permis de construire soit approuvé (dépôt prévu en avril), purgé de tout recours, que l'enquête publique soit terminée et validée en conseil municipal avant tout début de travaux.

En conséquence, les travaux pour la station mais également pour les réseaux ne devraient pas débiter avant novembre 2011.

**20-INFORMATIONS DES ADJOINTS :**

**M. LISEMBART :**

-Les travaux de l'accueil périscolaire, du préau et de la salle informatique avancent bien et seront terminés sur 2011. A noter que des WC complémentaires seront réalisés afin d'apporter davantage de confort aux enfants.

- M. LISEMBART indique que nous avons été victime d'un cambriolage dans les anciens locaux d'EXAPAQ qui deviendront l'atelier municipal. Les auteurs ont été identifiés. Le dossier suit son cours.

**M. LISEMBART intervient pour le compte de M. POULAIN :**

-poursuite des transactions qui avancent bien sur l'ex parcelle Chavigny, sur la parcelle de canalisation gaz.....

-acquisition de la parcelle M. LEPROUT (45000 m<sup>2</sup>). Une réflexion sur un aménagement d'ensemble de cette parcelle est en cours.

-inauguration AUDI : Nous avons été interpellés quant au trafic important sur le Boulevard des Hunaudières ainsi que vis-à-vis de la vitesse excessive constatée. A noter qu'un radar « préventif » sera mis en place durant la semaine 15 et que cette action sera suivie d'une phase de répression si cela s'avère nécessaire.

De même, une réflexion en collaboration avec les services préfectoraux et le Conseil Général est en cours sur la mise en place d'une signalisation permettant de délester la Route de Tours en orientant la circulation vers le boulevard des Hunaudières.

**M. CORRE :**

M. CORRE regrette qu'à l'occasion de l'inauguration d'AUDI la commune de Ruaudin n'est pas été citée lors de cette soirée.

-Tickets sports : 119 participants aux différentes activités : foot, tennis, tennis de table, activité loisirs créatifs, échecs, initiation à la percussion.

-Raid humanitaire au Maroc auquel deux Ruaudinois ont participé. Cette aventure s'est bien passée. Nous avons reçu un message de remerciement de leur part pour l'accompagnement financier que nous avons consenti.

**-M. ALLETON :**

-dossier EXAPAQ : Nous sommes en attente de devis pour la fourniture et la pose d'un portail non automatisé. Cela va être à définir rapidement et sera abordé lors de la prochaine commission. Les souches seront enlevées la semaine prochaine.

-Des tags sont à déplorer sur les chevaux situés sur le rond point des écuries. Nous tentons à ce jour de retrouver les coupables de ces faits.

-Remerciement à la Serre des Hunaudières qui a accueilli des enfants de l'école primaire afin de les initier au plaisir du jardinage. Cette initiation a été très appréciée.

**M. BLIN :**

-La voirie du pôle santé est terminée. La réception des travaux aura lieu vendredi de la semaine prochaine.

-Les consultations pour les travaux de voirie 2011 sont en cours et prévoit des interventions sur différents chemins (Guyonnière, la Touchette, chemin des Poussières, chemin du Pressoir.....)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

Le Maire  
A.DELAFOY